



Réglementation frais d'agence immobilière

Par **nane31**, le **29/09/2008** à **11:58**

Bonjour,
ma fille (20 ans) est à la recherche d'un appartement. Suite à une petite annonce d'un particulier et à la visite organisée par ce particulier, elle apprend que l'appartement appartient à une agence. elle se rend à l'agence pour remplir un dossier et elle apprend qu'il y aura un mois de loyer consacré aux frais d'agence...Est-ce légal puisque la visite n'a pas été faite par l'agence en question ? quelle est la réglementation des frais d'agence ? que rémunère t-on ?
Merci de votre réponse
Cordialement